

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MARTY Paul, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : MARTY Paul, Joselyne EVANNO, David MARRE, Jean MONTAT, Marie-Christine ANGEVIN, Nathalie PRADELS, Francine MAIA, Pierre MAUREL, Fernand CANTAGREL, Marie-Anne BALLIEU

Absents : Thierry VERGNES, Caroline MERIOT, Pascal WILLEMS, Aline BASTE, Jérôme JASON

Procurations : Thierry VERGNE à David MARRE – Caroline MERIOT à Joselyne EVANNO – Aline BASTE à Paul MARTY – Jérôme JASON à Marie-Christine ANGEVIN

Secrétaire de séance : David MARRE

ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 2 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Le maire propose au conseil municipal d'élire les délégués et délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. M. Pascal WILLEMS en tant que conseiller municipal de nationalité Belge n'a pas été convoqué pour cette élection.

M. David MARRE est désigné en qualité de secrétaire.

Le maire a dénombré 14 conseillers présents ou représentés et a constaté que le quorum était rempli.

Le bureau électoral est composé et il est précisé que les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Deux listes sont proposées, une liste de 3 délégués et une liste de 3 délégués suppléants ;

Les candidats sur la liste de délégués sont :

- Paul MARTY
- Joselyne EVANNO
- David MARRE

Les candidats sur la liste de délégués suppléants sont :

- Caroline MERIOT
- Jean Montat
- Marie-Christine ANGEVIN

Après le 1^{er} tour de scrutin les conseillers élus sont :

Délégués :

- Paul MARTY : 14 voix
- Joselyne EVANNO : 14 voix
- David MARRE : 14 voix

Délégués suppléants :

- Caroline MERIOT : 14 voix
- Jean Montat : 14 voix
- Marie-Christine ANGEVIN : 14 voix

TRANSFORMATION DU PRESBYTERE EN LOGEMENT : ATTRIBUTION MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE

Le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de transformation du presbytère en logements. Il précise qu'il est nécessaire de passer un contrat de maîtrise d'œuvre. Il précise qu'une consultation a été passée pour la maîtrise d'œuvre. Six maîtres d'œuvre ont répondu à cette consultation. Suite à la négociation avec trois architectes, le maire soumet à l'assemblée l'analyse des offres, réalisée par le cabinet Aveyron Ingénierie, assistant à la maîtrise d'ouvrage du projet.

- Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet POUX François, 38 avenue de Rodez 12160 BARAQUEVILLE et autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre

CRISE SANITAIRE COVID-19 : **REMISE FORFAITAIRE SUR LOYER RESTAURANT COMMUNAL**

Le maire informe le Conseil Municipal que le restaurant communal l'Auberge de Marie et Bruno, a fait l'objet d'une fermeture administrative liée à la crise sanitaire du COVID-19. Dans ce contexte, il propose d'accorder une remise forfaitaire totale de 1000 € sur les loyers dus (avril et mai).

- Le conseil municipal après délibération accepte la remise forfaitaire totale de 1000 € qui viendront en déduction des loyers d'avril et mai 2020.

Le maire fait également part de la demande de certains médicaux du centre médical (kinésithérapeute) concernant une remise des loyers correspondant à la période de confinement. Il est précisé que la commune ne peut pas annuler de loyers. Mme Joselyne EVANNO précise qu'afin d'examiner cette demande, elle a pris contact avec des communes ayant un centre médical, aucune de ces collectivités n'a accordé de remise de loyers. Enfin il est précisé que plusieurs dispositifs financiers ont été mis en place pour venir en aide aux entreprises et professions libérales, notamment au niveau de l'Etat, de la Région, l'Assurance maladie, ainsi que de la communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur. Cependant il est proposé d'accorder un délai de paiement des loyers d'avril et mai jusqu'au 31 octobre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

ADRESSAGE :

Paul MARTY fait part au conseil de la proposition de la Poste concernant la réalisation d'un plan l'adressage de la commune. Ce dispositif permet de créer des adresses normées. Cela nécessite de dénommer ses voies (rues, chemins, impasses, places, etc...), ainsi que de numéroter chaque habitation de la commune. L'adressage devient indispensable dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

Plusieurs prestataires proposent ce service, dont la Poste et le SMICA, Syndicat auquel adhère la commune. Des devis ont été demandés à ces deux prestataires.

Circulation dans le bourg centre :

Paul MARTY propose de réglementer le stationnement de la circulation dans la rue du Faubourg. Il propose une limitation du stationnement à 30 minutes. Concernant la rue des Bruyères il propose de limiter la circulation aux véhicules de moins de 10 tonnes. Cette proposition est acceptée. Un arrêté municipal sera pris dès réception des panneaux de voirie.

Conseil d'école du 3^{ème} trimestre

Paul MARTY informe l'assemblée qu'il a reçu l'inspecteur d'académie du secteur, en présence de David MARRE et Francine MAIA et ce suite au dernier compte rendu du conseil d'école. Il précise que l'inspecteur sera présent lors du prochain conseil d'école et que le prochain compte rendu sera validé par tous les présents. Nathalie PRADELS demande s'il est possible d'organiser une visite de l'école pour les conseillers.

Voirie :

David Marre précise que les travaux de voirie vont débuter à la mi-juillet. La commune va employer au service technique, pendant quelques jours, un employé de la communauté de communes et ce par le biais d'une mise à disposition.

Eglise Montou:

La toiture de l'église de Montou a été réparée. Une visite sera faite pour vérifier si un dégât des eaux n'est pas apparu suite aux infiltrations d'eau.

Construction d'un hangar photovoltaïque à Bibal

Paul MARTY fait part aux conseillers d'un projet de construction d'un hangar photovoltaïque à Bibal d'une dimension de 75 mètres de long devant l'église. Le propriétaire du terrain a posé une demande de certificat d'urbanisme concernant ce projet. Le maire souhaite connaître l'avis du conseil sur ce projet. A l'unanimité les conseillers sont contre l'implantation d'un hangar photovoltaïque d'une telle dimension devant l'église de Bibal.

Séance levée à 12H30